

S'il veut remonter à 1914, cela indique la direction que prend le Nouveau parti démocratique et non le parti libéral; il devrait le savoir. J'ai écouté plus d'une fois le député de Winnipeg-Nord-Centre. Avec son air vénérable, on le jugerait sincère. Je le connais depuis des années et nous avons été de bons amis, mais j'ai eu l'impression, aujourd'hui, qu'il simulait la sincérité et tentait d'en profiter le plus possible, car l'essentiel de ce qu'il disait n'avait pas de sens. Qu'est-ce qu'il propose? Il ne peut y croire lui-même. Cent cinquante ou deux cents dollars par mois pour tous; l'application du principe de l'universalité.

● (5.20 p.m.)

Si j'appartenais à un parti qui n'a quasiment aucune chance de former un jour le gouvernement, d'être un jour responsable devant les citoyens, je leur offrirais mille dollars par mois. L'honorable député le sait bien. Il a dit d'un seul jet que ce régime doit être universel; mais si on lui demande qui va payer tout cela, le député et ceux de son parti se retournent vers les travailleurs, les contribuables qui en ont assez de payer des impôts, et ils leur annoncent que les riches devront payer. Son intervention d'aujourd'hui démontre à l'évidence qu'il s'oppose au principe de sélectivité dont procède le bill. Il dit alors que ce n'est pas un document libéral.

Je sais combien il est difficile d'enfreindre la prétendue règle d'universalité. L'honorable député s'imagine-t-il que nous ne savons pas que nous allons déplaire à certains et que nous croyons que ce sera facile? Quelqu'un doit avoir le courage de le faire, et nous l'avons fait. Nous savons que nous ne pouvons pas appliquer le principe d'universalité et faire bénéficier tout le monde des prestations mirobolantes qu'ont mentionnées les députés sans que quelqu'un doive payer plus d'impôts. Le député et ses semblables nous ont répété à maintes reprises que les travailleurs en ont assez de payer des impôts.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Qu'on impose donc des gens comme vous et moi.

**M. Otto:** Nous le sommes. Le député l'a dit lui-même. Les gens censément riches ne sont pas assez nombreux pour payer tout cela. Au fond, d'après le député on ne devrait pas verser \$153 ou \$156 aux gens dans le besoin mais \$150 ou même \$200 à tout le monde. Mais si le député se demande d'où devrait venir l'argent pour le faire, il verra qu'il vient du travailleur, qui doit payer et impôts fonciers et impôts sur le revenu. C'est lui qu'on pressure, et c'est le gouvernement qu'on accuse de le pressurer.

Les déclarations du député sont irréflechies, insensées. Mais au comité il devra démontrer comment il trouvera l'argent nécessaire aux prestations qu'il réclame, et on lui dira alors que l'argent ne viendra pas des riches car ils ne sont tout simplement pas assez nombreux, y compris lui et moi.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Parlez pour vous.

**M. Otto:** Puis, il s'est transformé soudain en expert juridique et il a traité longuement de la question des con-

[M. Otto.]

trats. Il ressort de ses propos, que nous avons conclu un pacte avec tous les cotisants à la caisse de la sécurité de la vieillesse, que nous leur disons maintenant que nous n'osons pas revenir sur l'entente même si on redistribue les fonds de cette caisse, et que l'excédent ne durera pas.

Nous avons passé d'autres contrats. Par exemple, pres- que depuis la Confédération, les acheteurs de terrains à des fins non spéculatives ont compté que ces terrains ne seraient pas taxés comme gain de capital. Ce sont les vis-à-vis qui ont prétendu que cet impôt devrait être rétroactif. Si c'est le cas, qu'est-il advenu du contrat? Or, un contrat lie une partie autant que l'autre. L'idée d'un contrat fixe, immuable n'a pas de sens.

Je ne pense pas qu'aucun Canadien ne donne ce sens étroit à une dite obligation contractuelle. Aucun député de ce côté-ci n'offre cet argent aux riches; l'argent est redistribué, parce que nous devons effectuer une sélection. Le Canada ne peut pas se permettre d'appliquer de sang-froid et avec libéralité le principe de l'universalité. Toutefois, je parlerai plus tard d'une question qui se rattache à celle-ci, afin de prouver pourquoi nous ne pouvons pas appliquer ce principe. Nous ne pouvons même pas nous permettre les dépenses que nous jugeons possible. A mon avis, il est insensé de continuer à préconiser le principe de l'universalité. Je le répète, même si le gouvernement sait qu'il sera impopulaire, il faut avoir le cran d'agir et d'adopter cette mesure. Les dispositions de ce projet de loi fourniront certains avantages à ceux qui sont vraiment dans le besoin.

Je signale que si nous établissons la moyenne du paiement il s'agit en réalité d'un revenu de \$440 par mois versé à un homme et sa femme. Ce n'est pas l'abondance; mais si ce couple n'a plus d'enfants à charge et vivent seuls, ce n'est pas exactement la grande misère lorsqu'on compare leur revenu avec ceux qui sont dénués de tout.

Puisque nous n'aurons pas la cote auprès de ces 500,000 personnes dont le député a parlé, il est de bonne politique pour lui de leur lancer un appel. C'est pourquoi son parti tâche de se ranger de leur côté. Peu importe la bannière sous laquelle il se range pourvu que les électeurs donnent leur appui. A mon avis, ce n'est pas faire preuve de sincérité. Si le député a une théorie à développer, nous serons heureux de la connaître.

D'autres questions ont été soulevées, dont l'indexation. La question d'une indexation illimitée ou une de 2 p. 100 présente des difficultés. Aujourd'hui, la plupart des salariés qui paient des impôts pour contribuer au versement des prestations de sécurité de la vieillesse ou d'autres prestations, fondent leurs demandes non sur leur salaire brut mais net. Si le gouvernement allait leur réclamer encore .5 p. 100 pour recueillir plus d'argent, les salariés à leur tour demanderaient des hausses de salaire. Et ainsi de suite. Par exemple, nous pourrions appliquer le principe d'indexation à la vente d'obligations du gouvernement ou aux intérêts hypothécaires. Une telle formule serait un facteur d'escalade, une tendance à l'élévation du niveau des paiements, et c'est une chose que nous ne pouvons nous permettre dans les conditions actuelles de l'économie.